



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 octobre 2025 de 20h00 à 21h30
Lieu : Maison du Charron, salle du Conseil municipal

TITRE	NOM	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ	REPLACÉ PAR
Président	J. Détraz	X		
Vice-présidente	J. Jaussi	X		
Secrétaire	N. Forestier	X		
Conseillers municipaux	T. Barraud	X		
	L. Chaoui Corpataux	X		
	S. Conus		X	
	D. Fragnière	X		
	P. Galley		X	
	X. Henauer		X	
	N. Joye-Rychner	X		
	R. Lima	X		
	E. Matias Ramos		X	M. Veri
	M. Mehdi	X		
	C. Miche	X		
	G. Pinto-Pereira	X		
	A. Riat	X		
	D. Ricci	X		
	J. Roder		X	
	A. Sauter Caillet	X		
	C. Schneckenburger	X		
	S. Sidler		X	L. Philippi
	O. Sütcü Bagatarhan	X		
	E. Tamone	X		
	F. Tranchellini	X		
	M. Tranchellini	X		
	C. Varonier	X		
	B. Zeder	X		
Maire	J. Tchamkerten	X		
Vice-Maire	J. Marquis	X		
Conseiller administratif	J.-M. Leiser	X		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	X		
Procès-verbaliste	A. Giarrizzo	X		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Présentation du projet de budget 2026 de la Ville de Versoix
6. Délibérations
7. Résolutions
8. Motions
 - a. M21-A - Rapport du Conseil administratif concernant la motion M21
« Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune »
 - b. M22 - Motion « Chauds, les préaux ! »
9. Questions
10. Pétitions
 - a. P5 - Pétition « Pour une Maison de Quartier à Versoix ! »
11. Communications du Conseil administratif
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

* * * * *

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le président Jason Détraz ouvre la séance à 20h00, souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, à Madame la Secrétaire générale adjointe et à Monsieur le procès-verbaliste. Il salue également la presse et le public présents. Il excuse l'absence de Madame Elodie Matias Ramos (PS) et de Monsieur Sean Sidler (PLR), remplacés par Madame Maria Veri (PS) et Monsieur Laurent Philippi (PLR) respectivement. Il excuse également l'absence de Messieurs Stéphane Conus (VERT), Patrick Galley (UDC/MCG), Xavier Henauer (PS) et Julien Roder (VERT), qui ne sont pas remplacés. Le Conseil municipal siège donc à 23 membres.

Le président ayant prié l'assistance de se lever, il prononce l'exhortation :

*« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de
faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous
ont confié les destinées ».*

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président constatant l'absence de question ou de remarque, il soumet au vote du Conseil municipal l'approbation de l'ordre du jour de la présente séance.

VOTE : à l'unanimité des voix des 22 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 13 octobre 2025, approuve l'ordre du jour de ladite séance.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Le président constatant l'absence de question ou de remarque, il soumet au vote du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

VOTE : à l'unanimité des voix des 22 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 13 octobre 2025, approuve le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.a. Séance d'information de l'Association des communes genevoises

Le président indique que la séance d'information aux élus municipaux organisée par l'Association des communes genevoises (ACG) et prévue le mercredi 15 octobre prochain est reportée à une date ultérieure en janvier 2026, qui sera communiquée prochainement.

4.b. Représentation au sein du Groupement des législatifs de la rive droite

Le président annonce que le Bureau du Conseil municipal a reçu la candidature de Monsieur Denis Fragnière (PLR) pour le poste de représentant au sein du Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD). Il demande si les membres du Conseil municipal s'opposent à cette désignation. En l'absence d'oppositions, Monsieur Denis Fragnière (PLR) est désigné représentant du Conseil municipal de Versoix au sein du GLRD.

L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

4.c. Représentation au sein du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite

Le président annonce que le Bureau du Conseil municipal a reçu la candidature de Monsieur Julien Roder (VERT) et il rappelle qu'un second représentant au sein du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite (GICORD) doit être désigné.

M. Ricci (LCVL) indique qu'il se porte volontaire pour le groupe Le Centre - Vert'Libéraux.

Le président relève que Monsieur Michael Tranchellini (LCVL) s'est également proposé pour le même groupe. Il invite le groupe Le Centre - Vert'Libéraux à clarifier leur proposition de représentant.

M. Tranchellini (LCVL) explique qu'il a indiqué que, dans l'éventualité où Monsieur Daniel Ricci (LCVL) proposerait sa candidature, il ne serait lui-même pas candidat.

Le président précise donc les deux candidatures proposées, celles de Messieurs Daniel Ricci (LCVL) et Julien Roder (VERT). Il demande si les membres du Conseil municipal s'opposent à cette désignation. En l'absence d'oppositions, Messieurs Daniel Ricci (LCVL) et Julien Roder (VERT) sont désignés représentants du Conseil municipal de Versoix au sein du GICORD.

L'assemblée les applaudit chaleureusement.

4.d. Sortie officielle du Conseil municipal en 2026

Le président indique que la sortie officielle du Conseil municipal pour l'année 2026 aura lieu le weekend du samedi 30 et du dimanche 31 mai.

4.e. Formation pour les membres du Conseil municipal

Le président indique que le Conseil administratif proposera une formation pour les membres du Conseil municipal le jeudi 27 novembre 2025. Il indique que les informations y relatives sont disponibles sur CMNet et que des précisions seront communiquées ultérieurement.

5. PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2026 DE LA VILLE DE VERSOIX

5.a. Commentaires généraux

Mme Tchamkerten, Maire, déclare que le Conseil administratif a le plaisir de présenter ce soir son projet de budget 2026 de la Ville de Versoix. Elle rappelle qu'après cette présentation, le projet de budget sera discuté en commission avant d'être débattu et soumis au vote du Conseil municipal lors de sa séance du lundi 24 novembre 2025.

Elle indique que le projet de budget présenté ce soir est équilibré et légèrement bénéficiaire pour la deuxième année consécutive, mais pas pour les mêmes raisons que l'année dernière. Elle relève que le contexte a changé : elle rappelle la baisse d'impôts votée par le peuple au niveau cantonal qui, selon les prévisions fiscales de l'État, n'a toutefois pas d'impact négatif pour Versoix à l'heure actuelle. Elle souligne enfin que les points marquants de ce projet de budget s'alignent avec certaines des priorités du Conseil administratif en place depuis le mois de juin 2025, à savoir la petite enfance, les sports et le plan des investissements, notamment par la rénovation et l'agrandissement des bâtiments communaux et en particulier les bâtiments scolaires.

Elle propose de commencer par présenter les revenus, à l'inverse des présentations des années précédentes.

5.b. Revenus**5.b.i. 40 Revenus fiscaux**

Mme Tchamkerten, Maire, commence par présenter la rubrique des revenus fiscaux, à hauteur de CHF 36'244'862, soit une diminution de CHF 1'663'628 par rapport au budget 2025 : les impôts des personnes physiques et morales ainsi que les fonds de péréquation sur les personnes morales et l'impôt sur les chiens.

	BU 2025	PBU 2026	Écart
Année courante			
Personnes physiques	23'071'000	24'200'000	1'129'000
Personnes morales	9'561'617	8'200'267	-1'361'350
	32'632'617	32'400'267	-232'350
Correctifs			
Personnes physiques	1'100'000	900'000	-200'000
Personnes morales	200'000	-	-200'000
	1'300'000	900'000	-400'000
Autres revenus fiscaux			
Fonds péréquations PM	3'930'873	2'899'595	-1'031'278
Impôts sur les chiens	45'000	45'000	-
	3'975'873	2'944'595	-1'031'278
Total revenus fiscaux	37'908'490	36'244'862	-1'663'628

Elle relève que le chiffre de CHF 24'200'000 de revenus fiscaux liés aux personnes physiques dans le projet de budget 2026 correspond précisément aux prévisions fiscales transmises par l'État. Elle rappelle que ces prévisions sont réalisées trois fois par année : en avril, en juin et en septembre ; et que les communes reçoivent ces prévisions avec un mois de décalage, soit en mai, en juillet et en octobre de la même année. Elle indique que la Commune attend donc de recevoir celles de septembre 2025.

Elle relève également la légère baisse des revenus fiscaux liés aux personnes morales (diminution de CHF 1'361'350 entre le budget 2025 et le projet de budget 2026) en raison de la conjoncture économique plutôt morose et de la probable surévaluation de ces revenus en 2025.

Elle relève ensuite les correctifs perçus par la Ville de Versoix, qui se rapportent aux années précédant l'année courante mais qui sont comptabilisés sur cette même année. Elle souligne que ceux-ci sont très instables mais qu'ils peuvent être très importants. Elle indique que, pour le projet de budget 2026, le Conseil administratif a préféré jouer la prudence et prévoir CHF 900'000 de correctifs pour les personnes physiques et aucuns correctifs pour les personnes morales. Elle relève également que l'année dernière, le budget était à l'équilibre grâce aux revenus fiscaux liés aux personnes morales, qui s'élevaient à CHF 9'561'617, montant

probablement surévalué. Elle relève finalement que les impôts des personnes physiques sont quant à eux en légère augmentation et elle déclare que le Conseil administratif se réjouit de la stabilité qui semble s'installer pour ces revenus.

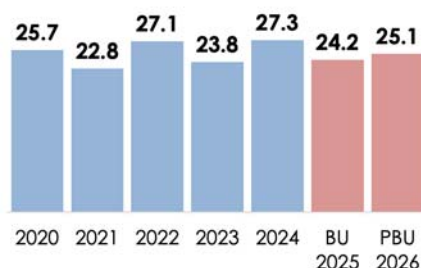
Elle présente ensuite les chiffres des autres revenus fiscaux, à savoir le fonds de péréquation sur les personnes morales et l'impôt sur les chiens. Elle relève que les revenus fiscaux liés au fonds de péréquation sur les personnes morales, qui cherche à gommer les inégalités entre les communes et aider celles à plus faible capacité financière, présente une diminution de CHF 1'031'278.

Elle mentionne finalement le projet de loi 13663 déposé par le Conseil d'État qui demande une participation des communes à la péréquation intercantonale à hauteur d'environ CHF 108'600'000, le projet de budget 2026 du Canton étant déficitaire et Genève étant devenu le premier canton contributeur. Elle indique que Versoix pourrait alors participer à hauteur d'environ CHF 1'600'000, ce qui n'est pas négligeable.

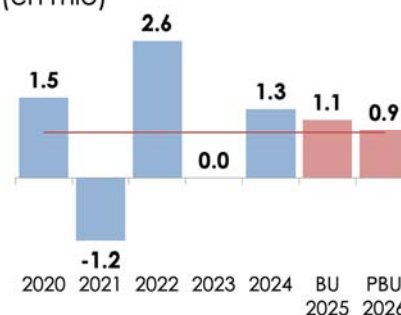
Elle présente ensuite deux représentations graphiques de l'évolution des revenus fiscaux des personnes physiques et des personnes morales, en termes d'impôts comptabilisés en millions de francs (graphique de gauche) et en termes de correctifs des années précédentes en millions de francs (graphique de droite) entre les années 2020 et 2024, au budget 2025 et dans le projet de budget 2026.

40 REVENUS FISCAUX / PERSONNES PHYSIQUES

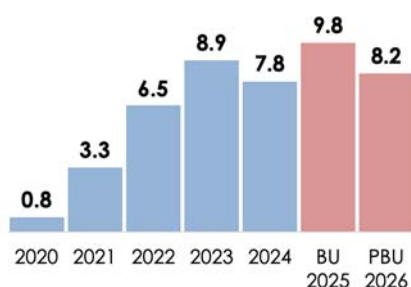
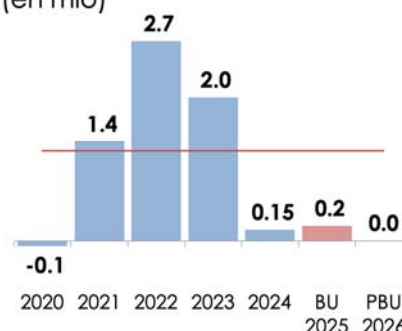
Impôts comptabilisés
(en mio)



Correctifs années préc.
(en mio)



Elle relève que les correctifs pour les personnes physiques sont très irréguliers et que le montant de CHF 900'000 dans le projet de budget 2026 correspond à la moyenne des correctifs des années précédentes.

40 REVENUS FISCAUX / PERSONNES MORALES**Impôts comptabilisés**
(en mio)**Correctifs années préc.**
(en mio)**Dès 2024** : y.c. impôt complémentaire sur le bénéfice

Elle relève la belle progression des impôts des personnes morales entre 2020 et 2024, liée notamment à la mobilité de certaines entreprises. Elle souligne en outre que ces chiffres intègrent l'impôt complémentaire sur le bénéfice qui remplace la taxe professionnelle communale, qui était perçue par les communes elles-mêmes, et que ce changement est plutôt avantageux pour Versoix. Elle relève enfin la grande instabilité des correctifs des années précédentes pour les personnes morales et elle précise que le Conseil administratif a choisi par prudence de ne pas prévoir de correctifs dans son projet de budget 2026.

5.b.ii. 42 Taxes

Mme Tchamkerten, Maire, présente la rubrique des revenus liés aux taxes, à hauteur de CHF 1'883'700 dans le projet de budget 2026, soit une augmentation de CHF 20'600 par rapport au budget 2025.

	BU 2025	PBU 2026	Écart
Émoluments administratifs	30'800	31'300	+500
Restaurants scolaires	560'000	600'000	+40'000
Remboursements	445'500	442'600	-2'900
Amendes	234'000	234'000	-
Ventes et taxes diverses	592'800	575'800	-17'000
	1'863'100	1'883'700	+20'600

Elle relève l'augmentation des taxes liés aux restaurants scolaires qui est due à l'augmentation des effectifs et qui est donc contrebalancée par les charges liées à l'achat et à la production des repas. Elle mentionne également que cette augmentation est cohérente avec l'augmentation constante de l'accueil en parascolaire, qui se monte à environ 6% supplémentaire par année.

5.b.iii. 44 Revenus financiers

Mme Tchamkerten, Maire, présente la rubrique des revenus financiers, à hauteur de CHF 5'561'875 dans le projet de budget 2026, liés notamment aux locations de locaux aussi bien au patrimoine financier qu'au patrimoine administratif.

	BU 2025	PBU 2026	Écart
Intérêts, prêts et participations	203'460	218'225	+14'765
Locations locaux PF	1'471'484	1'482'120	+10'636
Locations locaux et redevances PA	1'199'850	1'301'530	+101'680
Mise à dispo. (gratuite) d'infrastructures	1'550'000	2'560'000	+1'010'000
	4'424'794	5'561'875	+1'137'081

Elle relève la mise à disposition gratuite des infrastructures (locaux et matériel) aux associations de la Commune, expliquée dans le message du Conseil administratif relatif au projet de budget 2026. Elle précise qu'il s'agit d'une mise en valeur de ces infrastructures qui sont louées gratuitement aux associations au travers de conventions avec la Commune, qui n'ont pas toutes été signées en une seule fois et qui sont intégrées au budget au fur et à mesure. Elle souligne la différence de CHF 1'010'000 entre le projet de budget 2026 et le budget 2025 liée à l'arrivée de demandes importantes, notamment celles du Rado et de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance. Elle explique finalement qu'il s'agit d'une écriture nulle puisque la Commune subventionne ces mêmes locataires, à savoir les associations et les fondations. Elle mentionne que cette mise à disposition gratuite figure uniquement dans le budget de la gérance tandis que les subventions sont réparties en fonction des domaines représentés au sein de l'administration communales (Sports et manifestations, Cohésion sociales, etc.).

5.b.iv. 46 Revenus de transfert

Mme Tchamkerten, Maire, présente la rubrique des revenus de transfert, à hauteur de CHF 10'364'883 dans le projet de budget 2026, qui représentent la deuxième source de revenu après les revenus fiscaux.

	BU 2025	PBU 2026	Écart
Compensation RFFA	805'604	636'900	-168'704
Loyers du FIA	230'000	230'000	-
Renf. péréquation intercom. (LRPFI)	4'729'931	8'139'910	+3'409'979
Fond. dév. accueil préscolaire (FDAP)	959'140	1'106'474	+147'334
Autres revenus de transfert	197'100	251'600	+54'500
	6'921'775	10'364'884	+3'443'109

Elle relève l'augmentation de CHF 3'409'979 du renforcement de la péréquation intercommunale au sens de la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) du 3 avril 2009 dont Versoix est hautement bénéficiaire, ce qui lui permet d'avoir un projet de budget 2026 à

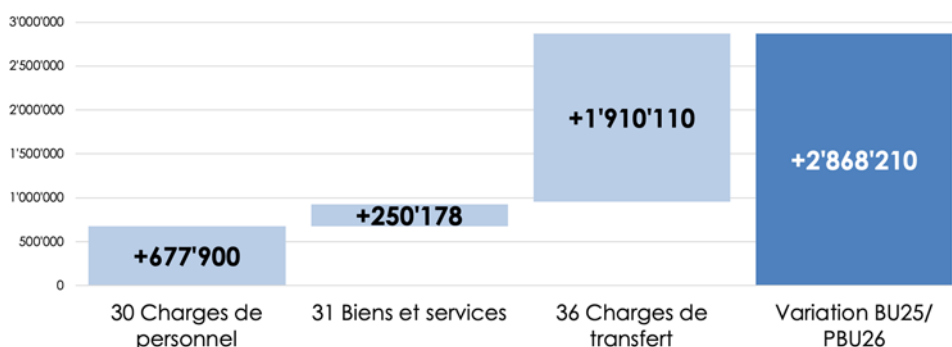
l'équilibre. Elle rappelle que la dernière modification de cette loi, votée en janvier 2023 et entrée en vigueur en janvier 2024, avait fait grand débat au sein des communes, notamment au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi qu'au Grand Conseil du canton de Genève.

5.c. Charges

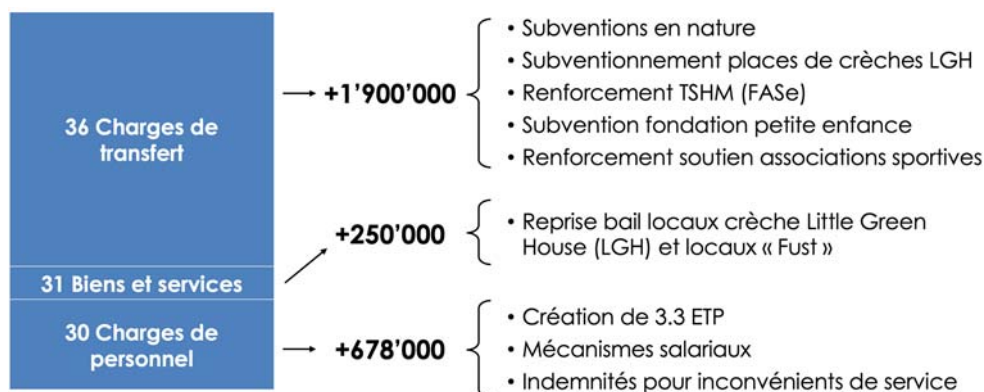
5.c.i. Principales évolutions des charges entre le budget 2025 et le projet de budget 2026

Mme Tchamkerten, Maire, présente la section des charges du projet de budget 2026 qui s'élèvent à CHF 54'004'814, et elle relève en particulier les principales évolutions des charges par rapport au budget 2025. Elle rappelle l'importance des charges contraintes, liées notamment à la participation à des groupements intercommunaux (Association des communes genevoises, Service d'incendie et de secours), ainsi que des charges de personnel.

Elle présente une représentation graphique des principales variations des charges en francs entre le budget 2025 et le projet de budget 2026, toutes rubriques confondues (à droite du graphique) et par principales rubriques qui présentent des augmentations (30 « Charges de personnel », 31 « Biens et services » et 36 « Charges de transfert »).



Elle présente ensuite une représentation graphique de la répartition de la variation des charges entre le budget 2025 et le projet de budget 2026 en fonction des principales rubriques (30 « Charges de personnel », 31 « Biens et services » et 36 « Charges de transfert »), détaillant notamment les principales augmentations pour chacune d'entre elles.



5.c.ii. 30 Charges de personnel

Mme Tchamkerten, Maire, présente le tableau des nouveaux postes ainsi que de la modification des taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP). Elle explique qu'il est important pour une commune d'avoir une administration solide pouvant s'appuyer sur les compétences d'un personnel qualifié et en effectif suffisant, ce afin de garantir des prestations de qualité à la population et d'avancer dans les projets communaux.

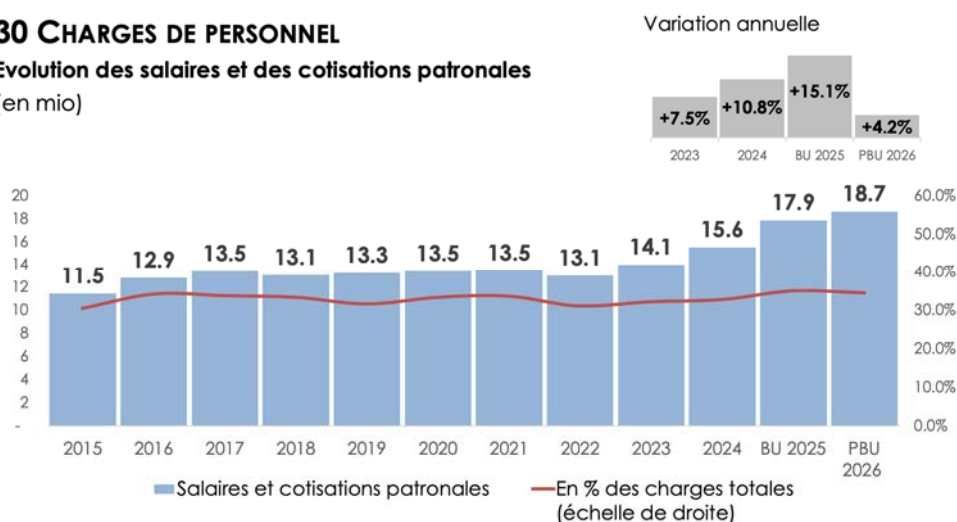
Service	Fonction	Nouveau poste	ETP
Bâtiments	Adjoint·e au chef de service	oui	1.0
Cohésion sociale	Gestionnaire social	oui	1.0
Secrétariat général	Assistant·e administratif·ve	oui	0.5
Urbanisme et transports	Urbaniste		0.3
Police municipale	Assistant·e administratif·ve		0.2
Finances	Comptable		0.2
Culture	Chargé·e de promotion culturel		0.1
Total			3.3

Elle relève notamment que, par rapport au budget 2025, le service Cohésion sociale se voit attribuer un budget supplémentaire de CHF 160'000 dans le projet de budget 2026, notamment par la création d'un nouveau poste de gestionnaire social, reflétant la très forte augmentation au niveau cantonal des demandes d'aide. Elle relève également le renfort administratif pour le Secrétariat général, sous la forme d'un nouveau poste d'assistant administratif qui sera notamment chargé du suivi des travaux du Conseil municipal. Elle explique que le Conseil administratif a effectivement décidé, avec le passage à la plateforme CMNet, de recentrer le suivi des activités et documents du Conseil municipal sur un seul poste du Secrétariat général, suivi qui était précédemment réparti entre les différents secrétariats des services communaux. Elle souligne également que, dans la rubrique 36 « Charges de transfert » apparaît un nouveau poste de travailleur social hors-murs (TSHM) au service de la jeunesse. Elle indique que ces postes seront présentés de manière détaillée en commission Finances, administration et économie et elle invite les conseillers municipaux à poser leurs questions dans le cadre de cette commission.

Elle présente ensuite une représentation graphique de l'évolution des salaires et cotisations patronales en millions de francs (échelle de gauche) et en pourcentage des charges totales (échelle de droite) entre 2015 et 2024, au budget 2025 et dans le projet de budget 2026, ainsi qu'une représentation graphique de la variation annuelle en 2023, en 2024, au budget 2025 et dans le projet de budget 2026 (cadrant supérieur droit).

30 CHARGES DE PERSONNEL

Evolution des salaires et des cotisations patronales
(en mio)

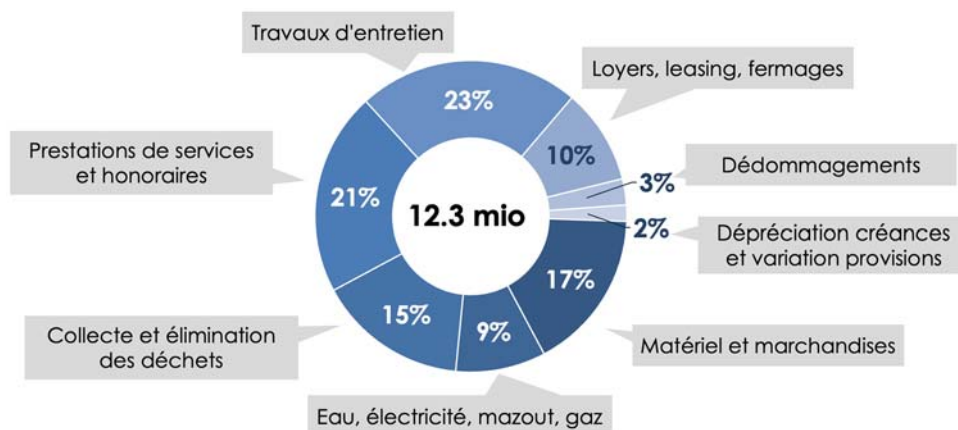


Elle relève que les charges de personnel ont stagné entre 2016 et 2022, avec une augmentation à partir de 2023, et qu'un saut important figure au budget 2025 en raison du projet de nouvelle grille salariale pour lequel un montant était prévu. Elle rappelle que, bien que ce projet n'ait pas encore été adopté, il reste une priorité du Conseil administratif pour l'année prochaine. Elle indique donc que le million de francs prévu à cet effet sera reconduit dans le projet de budget 2026.

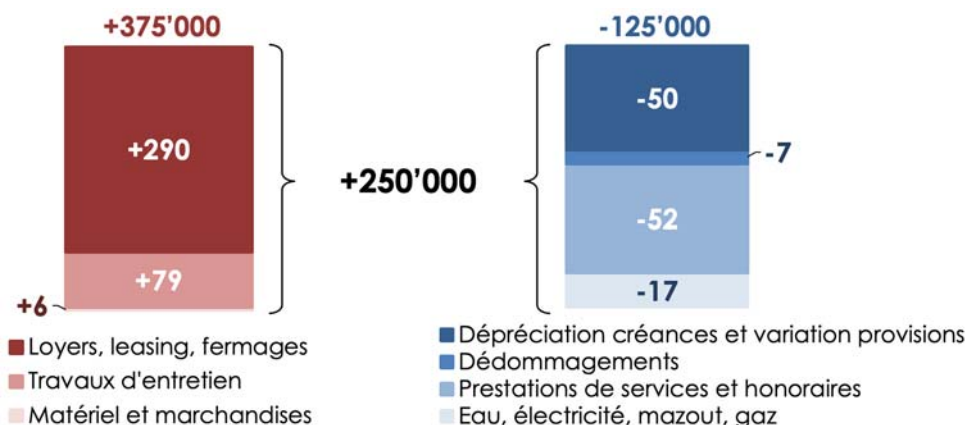
Elle résume que les charges de personnel dans le projet de budget 2026 s'élèvent donc à environ CHF 18'700'000, ce qui présente une relativement faible augmentation de 4.2% par rapport au budget 2025. Elle souligne enfin que les charges de personnel représentent environ 34% des charges totales de la Commune et ce de manière régulière depuis 2015.

5.c.iii. 31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Mme Tchamkerten, Maire, présente une représentation graphique de la répartition des charges liées aux biens, services et autres charges d'exploitation, qui se montent au total à environ CHF 12'300'000 dans le projet de budget 2026.



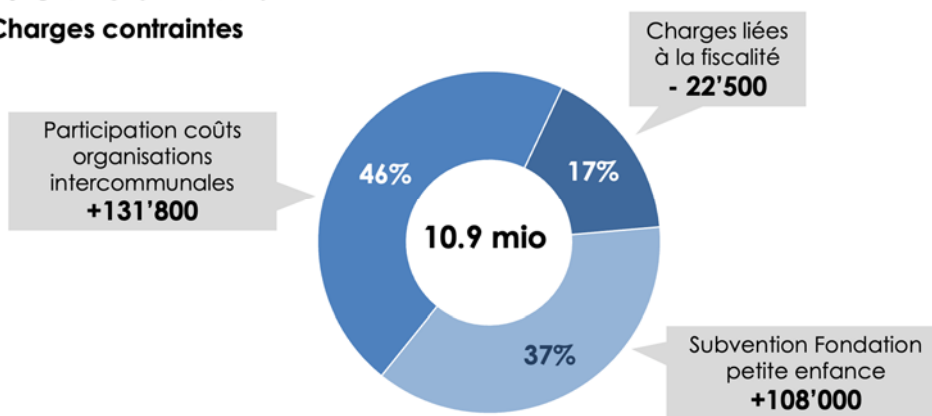
Elle présente ensuite une représentation graphique de la répartition des augmentations (à gauche, en rouge) et des diminutions (à droite, en bleu) des charges de la rubrique 31 « Bien, services et autres charges d'exploitation », qui mènent à une augmentation nette de CHF 250'000 dans le projet de budget 2026 par rapport au budget 2025.



Elle relève que l'augmentation la plus importante est celles des loyers, leasing et fermages, liée notamment d'une part à la reprise du bail de la crèche privée Little Green House qui se trouve dans le bâtiment Modulis. Elle précise qu'une convention sera discutée avec la société qui gère actuellement la crèche et qui pourra vraisemblablement participer aux coûts de ce loyer, à hauteur d'un montant qui n'est pas encore connu. Elle souligne que c'est donc le montant total pour l'année qui figure dans le projet de budget 2026. Elle relève également l'autre part de l'augmentation importante des loyers, à savoir celui du bâtiment dit « ex-Fust ». Elle explique que le projet pour cet espace de 988 mètres carrés n'est pas encore bien défini : elle indique que le service Bâtiments, sous l'impulsion du Conseil administratif, est en train d'évaluer sur plan la faisabilité d'un espace jeunesse, notamment d'un espace de restauration, ainsi que d'un espace intergénérationnel ou d'ateliers créatifs. Elle indique que le Conseil administratif considère que l'exploitation de ces locaux est une véritable opportunité du fait de leur taille et de leur localisation, sur la route de Suisse, avec un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Elle souligne que le Conseil administratif a donc ajouté le montant de CHF 2'000'000 au plan des investissements afin de réaliser un projet dans cet espace.

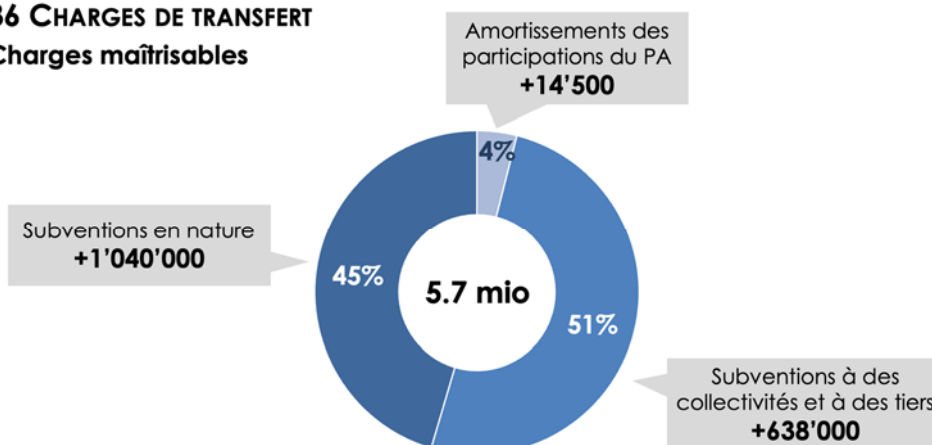
5.c.iv. 36 Charges de transfert

Mme Tchamkerten, Maire, présente la rubrique des charges de transfert, différenciées en charges contraintes et en charges maîtrisables. Elle présente d'abord une représentation graphique de la répartition des charges contraintes dans le projet de budget 2026 en pourcentage ainsi que les variations par rapport au budget 2025 en francs.

36 CHARGES DE TRANSFERT**Charges contraintes**

Elle relève l'augmentation de la participation aux coûts des organisations intercommunales, telles que l'Association des communes genevoises (ACG), notamment à son Service intercommunal d'information (SIACG), le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) Valaran et le Service d'incendie et de secours (SIS) qui proposent des prestations que la Commune ne pourrait assumer seule. Elle relève également l'augmentation de la subvention à la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, liée aux normatifs cantonaux en termes d'ajustements salariaux édictés par l'Office cantonal de l'inspection des relations du travail (OCIRT) et sur lesquels la Commune n'a aucune prise. Elle relève finalement la diminution des charges liées à la fiscalité, proportionnelle à la baisse de revenus liés aux impôts.

Elle présente ensuite une représentation graphique de la répartition des charges maîtrisables dans le projet de budget 2026 en pourcentage ainsi que les variations par rapport au budget 2025 en francs.

36 CHARGES DE TRANSFERT**Charges maîtrisables**

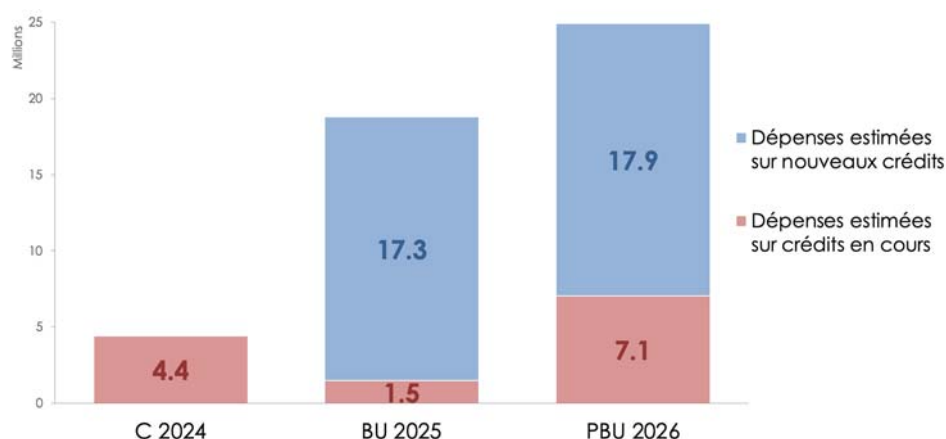
Elle relève l'augmentation des subventions à des collectivités et à des tiers, qui dépend du bon vouloir de la Commune, et elle mentionne qu'entrent dans cette catégorie l'engagement d'un nouveau travailleur social hors-murs (TSHM), le subventionnement de 15 places de crèche supplémentaires en 2026 et le soutien aux associations sportives. Elle souligne que ces augmentations rejoignent les priorités du Conseil administratif et développent de nouvelles prestations.

5.d. Investissements

Mme Tchamkerten, Maire, indique que les investissements montrent les ambitions du Conseil administratif, notamment la rénovation des bâtiments communaux, en particulier des bâtiments scolaires.

5.d.i. Patrimoine administratif

Mme Tchamkerten, Maire, présente une représentation graphique des investissements du patrimoine administratif en millions de francs dans les comptes 2024, au budget 2025 et dans le projet de budget 2026 en fonction du type de crédit.

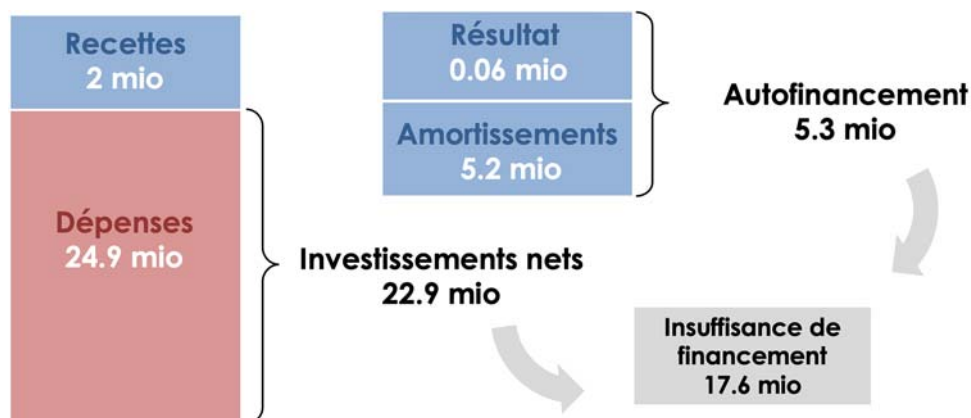


Elle relève que la Commune n'a dépensé en investissements qu'environ CHF 4'400'000 des CHF 11'000'000 prévus en 2024. Elle relève le premier grand saut du montant d'investissements en 2025, que le Conseil administratif propose encore d'augmenter à environ CHF 25'000'000 en 2026. Elle explique que la Commune est passée d'une phase de préparation des différents projets de rénovation des bâtiments scolaires à une phase de concrétisation des projets, notamment pour la rénovation et l'agrandissement de l'école de Montfleury 1 dont le crédit de réalisation devrait se monter à environ CHF 20'000'000.

Elle présente ensuite un tableau et une représentation graphique qui détaillent les dépenses et recettes des investissements ainsi que le financement et les investissements nets du patrimoine administratif et du patrimoine financier.

	BU 2025	PBU 2026	Écart
Dépenses du PA	18'800'500	24'915'300	+6'114'800
Recettes du PA	2'000'000	2'000'000	-
Investissements nets	16'800'500	22'915'300	+6'114'800
Autofinancement	5'196'736	5'267'673	+70'937
Solde de financement	-11'603'764	-17'647'627	-6'043'863
Dépenses du PF	-	335'000	+335'000
Invest. nets PA + PF	16'800'500	23'250'300	+6'449'800

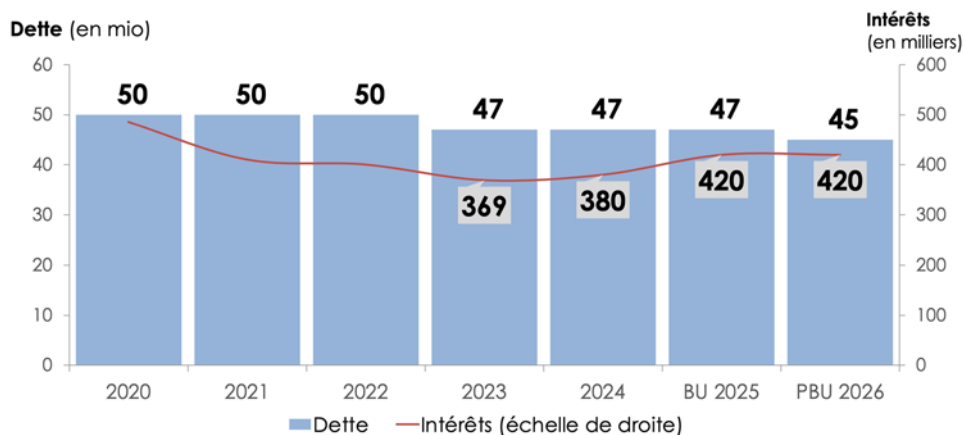
Elle relève notamment le montant de CHF 335'000 de dépenses du patrimoine financier, qui correspond au crédit voté par le Conseil municipal en 2019 pour le concours d'architecture pour la parcelle dite « Buffat ». Elle indique que ce crédit est encore ouvert et que le Conseil administratif souhaite le réactiver.



Elle relève que la Commune peut absorber l'insuffisance de financement de CHF 17'600'000 grâce aux liquidités qu'elle possède actuellement.

5.d.ii. Évolution de la dette et des intérêts annuels

Mme Tchamkerten, Maire, présente une représentation graphique de l'évolution de la dette en millions de francs (échelle de gauche) et des intérêts en milliers de francs (échelle de droite) entre 2020 et 2024, au budget 2025 et dans le projet de budget 2026.



Elle rappelle que la dette avait été augmentée juste avant les travaux conséquents de la route de Suisse et de Versoix-Centre-ville et qu'elle avait pu être abaissée en 2023. Elle indique que le Conseil administratif souhaite encore l'abaisser de CHF 2'000'000, soit un montant de la dette de CHF 45'000'000 en 2026, la Commune disposant de suffisamment de liquidités pour financer le plan des investissements.

5.e. **Conclusion et suite du processus budgétaire**

Mme Tchamkerten, Maire, présente le tableau synthétique du projet de budget 2026 et elle reprend les principaux points marquants : le

renforcement de la péréquation en progression ; le financement de nouvelles places de crèche ; 3.3 ETP supplémentaires ; les dépenses d'investissements en hausse ; et les revenus fiscaux des personnes morales en baisse.

	BU 2025	PBU 2026	Écart
Charges totales	51'136'604	54'004'814	+2'868'210
Revenus totaux	51'133'859	54'068'024	+2'934'165
Résultat	-2'745	63'210	+65'955
Autofinancement	5'196'736	5'267'673	+70'937
Investissements nets	16'800'500	22'915'300	+6'114'800
Solde de financement	-11'603'764	-17'647'627	-6'043'863

Elle rappelle que le projet de budget 2026 de la Ville de Versoix est à l'équilibre et elle précise que le Conseil administratif propose de laisser le taux de centime inchangé. Elle explique qu'il s'agit d'un projet de budget qui répond aux besoins et permet d'élargir certaines prestations, notamment dans le domaine de la petite enfance, des sports et du scolaire. Elle souligne la chance de la Commune de bénéficier en 2026 de la péréquation, ce qui présente une opportunité unique pour renforcer l'offre scolaire et en termes de places de crèche, ainsi que de développer un projet pour la jeunesse dans les locaux dits « ex-Fust ». Elle rappelle finalement le projet de réévaluation des fonctions au sein de l'administration communale, projet que le Conseil administratif espère pouvoir finaliser en 2026.

Elle rappelle la suite du processus budgétaire, à savoir que le projet de budget 2026 passera deux fois dans toutes les commissions : une première fois pour une présentation après laquelle des questions pourront être adressées à l'administration soit en séance, soit par l'intermédiaire des présidents de commission, puis une deuxième fois pour le vote du préavis. Elle précise que les discussions en commission porteront principalement sur la rubrique 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation », qui regroupe 330 lignes. Elle rappelle également que le Conseil municipal se prononce sur un budget à deux natures et à deux fonctions : ce qui sera mis aux voix est le document disponible sur CMNet intitulé « Projet de budget », et les deux annexes, à savoir le détail du projet de budget ainsi que le plan des investissements, ne sont quant à elles pas soumises au vote.

Elle termine sa présentation en remerciant les services de l'administration, particulièrement les chefs de service qui ouvrent les réflexions budgétaires au mois de mai et effectuent un travail au long court, principalement pendant l'été. Elle adresse ses remerciements particuliers au service finances et comptabilité, particulièrement à son chef de service Monsieur Virgile André, qui accompagne les chefs de service ainsi que le Conseil administratif dans leurs réflexions et qui fournissent toutes les informations utiles pour que le processus budgétaire se passe au mieux.

Elle donne rendez-vous au Conseil municipal pour sa séance du lundi 24 novembre 2025 où le projet de budget 2026 de la Ville de Versoix, ainsi que d'éventuels amendements, seront débattus et mis aux voix.

6. DÉLIBÉRATIONS

Néant.

7. RÉOLUTIONS

Néant.

8. MOTIONS

8.a. M21-A - Rapport du Conseil administratif concernant la motion M21 « Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune »

8.a.i. Texte de la motion

Motion déposée le 6 mai 2025 et adoptée par le Conseil municipal le 19 mai 2025

Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- que la Ville de Versoix est propriétaire de plusieurs parkings privés communaux, actuellement gérés dans le cadre d'une convention avec la Fondation des parkings, fondation de droit public à Genève ;
- que cette convention prévoit la délégation à la Fondation des parkings la gestion des paiements pour le stationnement des visiteurs, l'entretien des horodateurs et la coordination du contrôle de stationnement ;
- que les revenus liés aux amendes établies en cas d'infractions reviennent actuellement dans leur totalité à la Fondation des parkings ;
- qu'il apparaît opportun que la commune reprenne le contrôle de ses parkings, en particulier afin de percevoir directement les montants relatifs aux amendes issues des infractions constatées.

invite le Conseil administratif

- à mettre fin à la délégation actuelle de la gestion des parkings privés communaux à la Fondation des parkings ;
- à négocier avec la Fondation des parkings un nouveau cadre de collaboration limité à des prestations techniques ;

- à mettre en place les mesures organisationnelles et logistiques nécessaires pour permettre la reprise de cette tâche par la commune dans les meilleurs délais ;
- à soumettre au Conseil municipal un rapport détaillant les modalités de cette reprise ainsi que les impacts budgétaires et organisationnels.

8.a.ii. Rapport du Conseil administratif

Déposé le 22 septembre 2025

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal pour la transmission de la motion M21 relative à la gestion des parkings privés communaux.

Conscient des enjeux financiers, organisationnels et stratégiques que soulève cette proposition, le Conseil administratif a décidé de l'étudier avec toute l'attention requise.

À cet effet, un groupe de travail interne à l'administration a été constitué. Ce groupe est chargé d'analyser en détail la faisabilité de la demande formulée dans la motion, en tenant compte :

- des implications juridiques liées à la résiliation ou à la modification de la convention actuelle ;
- des besoins organisationnels et logistiques pour une reprise en régie communale ;
- des impacts budgétaires potentiels, tant en termes de recettes que de charges ;
- des modalités de collaboration envisageables avec la Fondation des parkings pour des prestations techniques ciblées.

Le Conseil administratif s'engage à soumettre au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, un rapport complet présentant les résultats de cette analyse, les scénarios envisageables, ainsi que les recommandations de l'administration.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous souhaite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, bonne réception du présent rapport.

8.a.iii. Présentation du rapport du Conseil administratif

Présentation de Madame Jolanka Tchamkerten, Maire

Mme Tchamkerten, Maire, concède que la réponse du Conseil administratif est un peu courte. Elle rappelle le contexte de l'adoption de la motion : la motion a été votée à la toute fin de la législature précédente (2020-2025) et elle n'a donc pas pu être traitée en profondeur par le Conseil administratif nouvellement élu dans les délais réglementaires. Elle rappelle les principaux points du rapport ci-dessus et elle annonce que le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal dans les meilleurs délais.

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il annonce que le Conseil municipal prend acte du rapport du Conseil administratif concernant la motion M21 « Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune ».

8.b. M22 - Motion « Chauds, les préaux ! »

8.b.i. Texte de la motion

Projet présenté par Le Centre - Vert'Libéraux, le PLR, les Socialistes et les Vert-e-s de Versoix, déposé le 29 septembre 2025

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- que la construction et l'aménagement des bâtiments et préaux des écoles primaires publiques sont de compétence communale (Loi sur l'instruction publique - LIP, art 8) ;
- que les 4 écoles primaires publiques de Versoix accueillent quotidiennement plus d'un millier d'élèves (SRED 2024) et que les préaux sont accessibles aux habitants des quartiers, en dehors des heures d'activités scolaires, et constituent des lieux de détente bienvenus ;
- que les préaux des écoles de Versoix, de par leur conception majoritairement minérale constituent des îlots de chaleur importants (carte des îlots de chaleur SITG, 2025) et que les autorités communales affirment vouloir « réduire les îlots de chaleur et encourager les îlots de fraîcheur, préserver la santé en période de canicule » (Plan Climat Communal 2023, mesure 5.1) ;
- qu'il existe un programme « Cour verte. Des cours de récréation et de jeux proches de la nature » développé au niveau Suisse par « Radix, Fondation suisse pour la santé », avec la publication de documents d'appui au projet et à la mise en œuvre de préaux végétalisés favorables à l'épanouissement et à la santé des écoliers (<https://www.radix.ch/fr/ecoles-ensante/offres/cour-verte/>) ;
- que des étudiant.e.s de l'HEPIA ont développé des propositions de projets d'aménagement d'une cour végétalisée sur le site de Bon-Séjour, en décembre 2022, sous l'égide du canton de Genève et de la Ville de Versoix (<https://www.ge.ch/document/eau-ville-projets-etudiantshepia-reamenagement-cour-ecole-primaire-bon-sejour>) ;
- que des projets de construction et de réaménagement des écoles primaires de Versoix sont en cours de planification, notamment à Montfleury et à Lachenal, et que des crédits d'étude ont été votés par le Conseil municipal en 2024-2025 ;

invite de Conseil administratif :

1. à aménager les préaux des écoles primaires en « Cours vertes » pour que ceux-ci deviennent des oasis de fraîcheur au sein d'un réseau public de lieux de fraîcheur en période estivale ;
2. à intégrer les principes et la méthode proposés par le programme « Cour verte » développés par « Radix, Fondation suisse pour la santé » ou par tout autre programme répondant aux buts de la présente motion, dans tous les projets de construction et de réaménagement des préaux des écoles communales de Versoix, particulièrement dans les projets en cours de planification de Montfleury et Lachenal ;
3. à associer les élèves, les enseignants et les associations de quartier et de parents d'élèves concernés au développement des projets ;
4. à inscrire au budget communal les montants spécifiques nécessaires au réaménagement des préaux des écoles primaires publiques de Versoix en cours vertes favorables à l'épanouissement et la santé des élèves et des habitants de notre commune.

8.b.ii. Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Ce lundi 18 août, plus d'un millier d'élèves faisaient leur rentrée scolaire par plus de 30°C.

Si la rénovation de nos écoles se profile, telle que celle de Montfleury et de Lachenal, il n'en est pas de même des préaux.

Si une partie des préaux donne un peu d'ombre par leur couverture, généralement de béton, l'ensemble de la surface est une formidable plaque de cuisson !

Cette problématique des préaux à réaménager en îlots de fraîcheur pour les élèves, de concert avec eux et leurs enseignants, mais aussi pour les habitants du quartier en dehors des heures d'école a déjà fait l'objet de propositions, notamment par le programme « Cour verte » pour les écoles suisses (Googlez « Cour verte » ou vidéo sur <https://youtu.be/6d1Uebp3SKQ>). Des projets de cour végétalisée ont également été développés par des étudiant·e·s de l'HEPIA pour le site de Bon-Séjour.

Ces réaménagements permettraient aux enfants de pouvoir apprendre et jouer dans un milieu naturel, végétalisé, et de fait ombragé, et soutiendraient leur rapport à la nature. Il faudrait juste accepter que les préaux soient beaucoup moins « propres en ordre » que les surfaces minérales ou bitumées, appartenant au passé !

C'est pourquoi cette motion demande au Conseil administratif de réaménager tous les préaux de la commune selon les principes de « Cour verte », pour en faire des oasis de fraîcheur et de contact avec la nature.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, de réserver un bon accueil au présent projet de motion.

8.b.iii. Présentation de la motion

Présentation de Monsieur Beat Zeder, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Zeder (LCVL) donne lecture de la motion ainsi que de l'exposé des motifs qui l'accompagne.

8.b.iv. Débat

Mme Tchamkerten, Maire, indique au nom du Conseil administratif que les réflexions sur le sujet sont déjà en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat communal (PCCom). Elle énumère les cinq écoles sur le territoire versoisien ainsi que les perspectives d'amélioration : en ce qui concerne l'école de Montfleury 1, les réflexions sur les préaux seront incluses dans le projet de rénovation et d'agrandissement ; en ce qui concerne l'école de Montfleury 2, les perspectives d'amélioration restent à étudier ; en ce qui concerne l'école de Bon-Séjour, qui est la plus minérale de la Commune, une étude a été réalisée dans le passé et elle doit maintenant être reprise, avec un certain travail à faire ; en ce qui concerne l'école Ami-Argand, des améliorations pourraient probablement être apportées ; en ce qui concerne finalement l'école Lachenal, il s'agit d'un espace où il y a déjà beaucoup de verdure et qu'il serait donc difficile d'améliorer encore. Elle propose donc au Conseil municipal d'adopter la motion M22 pour que le Conseil administratif puisse y répondre.

M. Pinto-Pereira (VERT) déclare que les Vert-e-s de Versoix ont pris bonne connaissance de cette motion qui reprend des préoccupations qui sont les leurs de longues dates. Il indique que, de ce fait, les Vert-e-s de Versoix sont prêt-e-s à la soutenir sous réserve de quelques amendements. Il relève d'abord que, le terme "Cour verte" renvoyant à une notion bien définie, elle est limitative et contraignante et il propose de reformuler la première invite de la façon suivante :

Amendement 1 proposé par le groupe des Vert-e-s de Versoix :

« ~~à aménager les préaux des écoles primaires en « Cours vertes »~~ à faire des préaux scolaires des îlots de fraîcheur pour que ceux-ci s'inscrivent comme des oasis de fraîcheur au sein d'un réseau public de lieux de fraîcheur en période estivale »

Il constate d'autre part l'absence du parascolaire dans les entités intégrées dans le processus et il propose donc d'amender l'invite 3 comme suit :

Amendement 2 proposé par le groupe des Vert-e-s de Versoix :

« à associer les élèves, les enseignants, le parascolaire et les associations de quartier et de parents d'élèves concernés au développement des projets ; »

Il rappelle finalement que le Plan Climat Communal a été voté et approuvé à l'unanimité lors de la précédente législature et il déclare que les Vert-e-s de Versoix considèrent que la tournure « les autorités communales affirment vouloir "réduire les îlots de chaleur (...) » dans le troisième considérant est inélégante. Il soumet donc la tournure suivante :

Amendement 3 proposé par le groupe des Vert-e-s de Versoix :

« que les préaux des écoles de Versoix, de par leur conception majoritairement minérale constituent des îlots de chaleur importants (carte des îlots de chaleur SITG, 2025) et ~~que les autorités communales affirment vouloir~~ que la mesure 5.1 de notre Plan Climat Communal vise à "réduire les îlots de chaleur et encourager les îlots de fraîcheur, préserver la santé en période de canicule" (Plan Climat Communal 2023, mesure 5.1) ; »

Il déclare que, ces amendements considérés, les Vert-e-s de Versoix proposent de déposer cette motion au Conseil administratif, tel que proposé par Madame le Maire.

M. Zeder (LCVL) exprime sa surprise face aux propositions d'amendement faites ce soir alors que la motion a été transmise aux groupes politiques suffisamment en avance pour permettre un travail conjoint préalable à la présente séance. Il relève que les Vert-e-s de Versoix ont accepté de signer la motion dans la forme actuelle et que ce groupe se présente maintenant en public avec des propositions d'amendement.

Mme Sütcü (VERAU) déclare que le groupe Versoix Autrement soutient le projet de végétaliser les préaux scolaires puisqu'il considère qu'il est essentiel de transformer ces lieux en espaces vivants, ombragés et propices au bien-être des élèves et des habitants. Elle indique cependant que Versoix Autrement estime que le projet tel qu'il est présenté reste trop restrictif et impose une méthode unique de « Cour verte » sans laisser suffisamment de marge pour explorer d'autres approches. Elle propose donc, au nom du groupe Versoix Autrement, que la motion soit renvoyée en commission Territoire afin d'élargir de nouvelles réflexions, d'intégrer le retour des écoles, des habitants et d'éventuels autres associations, et de construire un projet plus souple et inclusif, mieux adapté aux habitants et aux élèves de Versoix.

M. Pinto-Pereira (VERT) concède que les groupes politiques ont été consultés. Il souligne toutefois que, dans ce processus, les Vert-e-s de Versoix ont fait des propositions qui n'ont pas été intégrées à la motion qui a été déposée au Bureau de Conseil municipal, raison de son intervention ce soir.

M. Zeder (LCVL) ne remet pas en cause la bonne foi de son préopinant et il ne peut que constater qu'il y a eu un problème dans la transmission de ces amendements.

Le président invite Monsieur Pinto-Pereira à répéter la formulation des amendements proposés par les Vert-e-s de Versoix.

M. Pinto-Pereira (VERT) énonce à nouveau les amendements proposés. Il indique que, les considérants de la motion ne pouvant être amendés, le groupe des Vert-e-s retire sa troisième proposition d'amendement et ne proposent finalement que deux amendements portant sur les invites de la motion.

8.b.v. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il ouvre la procédure de vote. Il soumet d'abord au vote du Conseil municipal l'amendement 1 proposé par Monsieur Gil Pinto-Pereira pour le groupe des Vert-e-s de Versoix.

VOTE : par 12 oui et 10 non (22 votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 13 octobre 2025, adopte l'amendement 1 proposé par Monsieur Gil Pinto-Pereira pour le groupe des Vert-e-s de Versoix.

Le président soumet au vote du Conseil municipal l'amendement 2 proposé par Monsieur Gil Pinto-Pereira pour le groupe des Vert-e-s de Versoix.

VOTE : par 10 oui, 11 non et 1 abstention (22 votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 13 octobre 2025, rejette l'amendement 2 proposé par Monsieur Gil Pinto-Pereira pour le groupe des Vert-e-s de Versoix.

Le président soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion M22 en commission Territoire proposé par Madame Özlem Sütcü pour le groupe Versoix Autrement.

VOTE : par 2 oui, 19 non et 1 abstention (22 votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 13 octobre 2025, refuse le renvoi de la motion M22 en commission Territoire proposé par Madame Özlem Sütcü pour le groupe Versoix Autrement.

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la motion M22 telle qu'amendée.

VOTE : à l'unanimité des voix des 22 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 13 octobre 2025, adopte la motion « M22 - Chauds, les préaux ! » telle qu'amendée. Elle est donc renvoyée au Conseil administratif.

9. QUESTIONS

9.a. Demande d'accès à la feuille de calcul correspond à l'annexe 1 « Compte de résultats détaillé » du projet de budget 2026 de la Ville de Versoix
Question orale de Monsieur Michael Tranchellini, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Tranchellini (LCVL) indique que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux demande qu'une feuille de calcul digitale (fichier Excel) correspondant à l'annexe 1 « Compte de résultats détaillé » du projet de budget 2026 de la Ville de Versoix soit mise à disposition du Conseil municipal afin que ses membres puissent analyser les chiffres de façon indépendante des services communaux sans avoir à retranscrire manuellement les chiffres eux-mêmes.

Mme Tchamkerten, Maire, demande à Monsieur Tranchellini de préciser sa demande.

M. Tranchellini (LCVL) indique que l'annexe 1 « Compte de résultats détaillé » du projet de budget 2026 de la Ville de Versoix a été transmis au format PDF, ce qui ne permet pas d'analyser les données qu'il contient, et il explique qu'il souhaite qu'un fichier au format tableur soit remis aux membres du Conseil municipal afin qu'ils puissent travailler sur le document sans devoir retranscrire toutes les valeurs numériques à la main.

Le président indique qu'une réponse lui sera donné par courrier électronique.

9.b. Décorations de Noël à la place du Bourg

Question orale de Madame Corinne Schneckenburger, PLR Versoix

Mme Schneckenburger (PLR) remonte une demande des commerçants de la place du Bourg qui souhaitent savoir si des décorations de Noël y seront installées.

Le président indique qu'il a été pris bonne note de la question et qu'une réponse sera communiquée ultérieurement.

9.c. Suite aux résolutions R15 et R16

Question orale de Monsieur Michael Tranchellini, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Tranchellini (LCVL) demande si le Conseil administratif a pris contact avec les autres communes concernée par le projet de décharge dont il est question dans les résolutions R15 et R16 suite aux débats sur ces deux textes en séance du Conseil municipal du lundi 15 septembre. Il souhaiterait savoir, le cas échéant, quelles sont les positions des unes et des autres.

M. Marquis, conseiller administratif, indique que cela n'est pas le cas. Il rappelle que, suite à l'adoption des deux résolutions adoptées par le Conseil municipal, le Conseil administratif a répondu aux deux autorités compétentes dans les délais impartis et il explique qu'aucun contact n'a été pris avec les autres communes en dehors de ce délai. Il concède toutefois que, dans la suite du processus de planification cantonal, cette collaboration serait judicieuse. Il rappelle que, par ses résolutions, le Conseil municipal a demandé aux cantons de Genève et de Vaud de consulter la Commune en ce qui concerne les deux projets de décharge et il estime qu'il serait effectivement idéal qu'elle puisse collaborer avec les autres communes concernées.

10. PÉTITIONS

10.a. P5 - Pétition « Pour une Maison de Quartier à Versoix ! »

10.a.i. Texte de la pétition

Ce projet vise à répondre à un besoin urgent et aspire à offrir aux 14'000 habitants de notre commune, dont un quart ont moins de 25 ans, un véritable lieu de vie, de rencontre et de solidarité.

Aussi, les signataires de la pétition demandent la création d'une Maison de Quartier pour tous les âges (nouveaux-nés et leurs parents, enfants, adolescent-e-s, jeunes, adultes et seniors), qui aurait notamment pour objectifs :

- d'apporter de nouvelles prestations pour les enfants ;
- de développer un espace aux activités multiples ;
- de stimuler les rencontres et la créativité ;
- d'apporter un soutien spécifique aux filles ;
- de proposer un lieu où les participant-e-s peuvent être force de proposition ;
- d'initier un comité d'habitant-e-s ;
- de proposer un accompagnement aux devoirs ;
- d'organiser des repas ados ;
- d'ouvrir un espace de convivialité pour les jeunes le soir et le week-end ;
- de créer un espace d'échange multiculturel.

10.a.ii. Présentation de la pétition

Le président résume les invites de la pétition. Il propose, conformément à l'usage, le renvoi du texte pour examen en commission Cohésion sociale et protection de la population sans débat.

Des conseillers municipaux demandent le débat.

Le président ouvre donc le débat sur la pétition.

10.a.iii. Débat

M. Varonier (PLR) indique qu'il lui semble qu'une Maison de Quartier existe déjà à Versoix. Il suppose donc que la pétition demande la création d'une nouvelle Maison de Quartier.

Mme Tranchellini (LCVL) déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux soutient pleinement l'idée d'une Maison de Quartier à Versoix qu'elle considère être un beau projet, porteur de lien social, de mixité et de participation citoyenne. Elle indique cependant que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux considère que la pétition soumise ce soir soulève plusieurs questions tant sur la forme que sur le fond.

Elle relève que, sur la forme, une pétition est avant tout à outil citoyen plutôt destiné aux habitants, les partis politiques disposant déjà d'autres

leviers tels que les motions, interventions au Conseil municipal ou au Conseil administratif s'ils y sont représentés.

Elle estime que, sur le fond, il faut reconnaître que Versoix dispose déjà d'un tissu associatif et d'équipements très actif. Elle cite par exemple le Rado, Colore Ta Ville ou encore Places aux jeunes qui mènent de nombreuses actions, notamment en faveur des jeunes et des filles ; le New Galaxy qui offre déjà un lieu de convivialité qu'il serait sans doute utile de renforcer ; les Caves qui accueillent aussi concerts, soirées et ateliers ; et des échanges multiculturels, notamment grâce aux cours de Zumba, aux cours de cuisine du monde à la Passerelle, aux rencontres avec les jeunes migrants à l'Ancienne Douane ou à la participation communale à la Semaine contre le racisme. Elle cite également les nombreuses prestations pour les enfants : crèches, parascolaires, accueil parents-enfants, Bébé bouquine, centre aéré.

Elle conclut donc que la vie locale est riche mais parfois simplement méconnue et qu'avant de créer une nouvelle structure, la priorité de la Commune devrait être de mieux valoriser et rendre visible ce qui existe déjà, par exemple par la refonte du site internet communal prévue en 2026. Elle propose notamment d'y intégrer plusieurs portails thématiques adaptés à chaque génération, ce qui permettrait à toutes et tous d'y trouver facilement les activités et les projets qui leur correspondent. Elle considère que, une fois cette cartographie réalisée, la Commune pourra alors identifier les véritables manques et, sur cette base, construire un cahier des charges solide pour une véritable Maison de Quartier.

Elle estime qu'avant d'aller plus loin, plusieurs questions essentielles doivent être clarifiées : à qui cette Maison de Quartier sera destinée ? comment sera-t-elle pilotée ? aura-t-elle besoin d'un lieu physique ou pourra-t-elle s'appuyer sur des espaces existants, voire numériques ? vaut-il mieux tout regrouper sous un même toit ou renforcer la complémentarité des lieux déjà actifs ?

M. Barraud (VERAU) déclare que le groupe Versoix Autrement soutient pleinement l'idée d'aménager une Maison de Quartier à Versoix, sujet qui revient depuis de nombreuses années. Il estime qu'au vu du nombre important de personnes qui manifestent leur intérêt pour un tel lieu, il serait temps de se lancer dans un tel projet, particulièrement au vu des opportunités dont dispose la Commune en termes de locaux, tel que l'espace dit « ex-Fust ».

M. Tamone (VERT) considère que les interventions qu'il a entendues mettent en avant la nécessité de renvoyer cette pétition en commission Cohésion sociale et protection de la population. Il rappelle que ce texte a réuni les signatures de plus de 250 personnes, ce qui dépasse la seule réalité d'un groupe politique. Il lui semble donc important de faire en sorte que les réflexions et les prises de positions exprimées ce soir puissent être discutées en commission pour qu'il puisse y avoir une forme de réponse aux différentes personnes qui ont fait l'effort de manifester leur intérêt à cet objet.

M. Marquis, conseiller administratif, indique que le Conseil administratif sera heureux de discuter de la pétition en commission, étant entendu que

le fond semble plus important que la forme. Il rappelle que le concept de « Maison de Quartier » est un terme générique qui peut renvoyer à une multitude de choses. Il estime qu'il est important de clarifier la problématique de ce qui est attendu dans la commune de Versoix, problématique bien exposée par Madame Tranchellini. Il déclare donc que le Conseil administratif soutient le renvoi en commission Cohésion sociale et protection de la population pour pouvoir discuter de cette pétition.

10.a.iv. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commission Cohésion sociale et protection de la population.

VOTE : à l'unanimité des voix des 22 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 13 octobre 2025, accepte le renvoi de la pétition P5 « Pour une Maison de Quartier à Versoix ! » en commission Cohésion sociale et protection de la population.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

11.a. Séance d'information du Groupement des communes de la rive droite du lac sur le thème des transports

Communication de Monsieur Julien Marquis, conseiller administratif

M. Marquis, conseiller administratif, complète les informations transmises lors de la dernière séance du Conseil municipal, le lundi 15 septembre dernier, concernant la séance d'information organisée par le Groupement des communes de la rive droite du lac (GCRDL) à l'initiative de l'Office fédéral des routes (OFROU). Il rappelle que la séance portera sur les travaux autoroutiers, notamment sur un pont qui doit être démolé et reconstruit, ainsi que sur les désagréments que cela occasionnera dans la région, y compris en lien avec d'autres travaux routiers. Il annonce donc que la séance se tiendra le mardi 25 novembre prochain à 18h00 à Collex-Bossy à la salle communale, dans la salle dite du « Foyer ».

11.b. Piscine intercommunale de Pré-Bois

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, indique que le projet de piscine intercommunale de Pré-Bois a connu des avancées ces derniers temps. Il annonce qu'une séance d'information destinée aux conseillers municipaux se tiendra le 27 novembre prochain. Il précise qu'une invitation écrite sera transmise ultérieurement.

11.c. Problèmes techniques avec l'équipement de la salle du Conseil municipal

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, relève les problèmes techniques survenus pendant la présente séance. Il indique que 17 micros sont tombés en panne, ce qui a déstabilisé le service informatique. Il en profite pour

rappeler que le projet du Conseil administratif en réponse à la motion M19 « Écoutez voir ! » adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 décembre 2024 est à bout touchant.

11.d. Manifestations

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, souhaite revenir sur le spectacle « L'envol cuivré des oiseaux » proposé par le Wahzo Brass Band dans le cadre du festival JazzContreBand à la salle Adrien-Lachenal, d'abord aux écoles, et le samedi 11 octobre, au grand public. Il déclare que l'évènement a été un grand succès et il espère que de nouvelles initiatives visant à amener la culture dans les écoles verront le jour.

Il annonce également le début de l'exposition « Voyages au Japon » par Monsieur Olivier Delhoume, ancien chef du service de la culture de la Ville de Versoix qui a d'ailleurs participé à l'ouverture du Boléro, du 18 octobre au 14 décembre 2025 dans la Galerie du Boléro. Il indique le vernissage se tiendra le samedi 18 octobre 2025 de 18h00 à 20h00, avec une partie officielle à 18h30, et qu'il sera suivi de différentes manifestations autour du Japon.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12.a. Nage Glaciale 2025

Communication de Monsieur Eric Tamone, les Vert-e-s de Versoix

M. Tamone (VERT) rappelle que la Nage Glaciale 2025 aura lieu le samedi 13 décembre prochain à la plage de Port-Choiseul. Il indique que les entraînements ont repris au même endroit les dimanches matin à 10h30, en préparation de l'évènement.

12.b. Conflit horaire avec le concert de la Musique municipale de Versoix

Communication de Monsieur Alain Riat, PLR Versoix

M. Riat (PLR) indique, en tant que délégué du Conseil municipal à la Musique municipale de Versoix, que cette dernière organisera vraisemblablement son concert de printemps le dimanche 31 mai 2026. Il demande que la sortie officielle du Conseil municipal soit planifiée le samedi 30 mai 2026.

13. DIVERS

13.a. Fête de l'Escalade

M. Pinto-Pereira (VERT) demande si de plus amples informations sont disponibles relativement à l'organisation des célébrations organisées par Versoix pour la Fête de l'Escalade.

Le président indique que la commune de Versoix célébrera la Fête de l'Escalade le vendredi 12 décembre 2025 dès 17h00. Il précise qu'une liste

parviendra bientôt par courrier électronique aux conseillers municipaux afin que ceux qui seraient intéressés à participer à l'organisation puissent s'inscrire.

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il lève la séance à 21h30.

* * * * *

Prochaine séance : lundi 24 novembre 2025 à 20h00, Maison du Charron

PAROLE AU PUBLIC

Un membre du public remercie la Ville de Versoix pour son financement à l'Association Y30 qu'il représente (voir annexe « Remerciements sincères à la Ville de Versoix pour son soutien continu, de la part de l'Association Y30 »). L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Alessio Giarrizzo
Procès-verbaliste